



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-07-2025 /

Dossier complet le : 19-09-2025 /

N° d'enregistrement : 004307/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un magasin ALDI sur la commune de Segre en Anjou Bleu (49500)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI ET COMPAGNIE

Raison sociale

IMMALDI ET COMPAGNIE

N° SIRET

37856863800084

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

RAOUL

Prénom(s)

Kevin

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet sera implante sur un site de 6350 m², localise route de Pouance a Segre en Anjou Bleu (49500). Il s'inscrit dans une zone peri-urbaine a l'Ouest du centre-ville, a l'interface entre des espaces commerciaux au Sud et des equipements sportifs et terrains de golf au Nord et a l'Est. Le projet prévoit de demolir la construction existante (habitation) et de construire un nouveau magasin ALDI avec une surface de vente de l'ordre de 953 m², l'aménagement de 3135 m² de voiries parkings ainsi que 1330 m² d'espaces verts. Les dispositions du projet sont presentees sur le plan de masse en Annexe 5. Le projet prévoit la realisation de 79 places de stationnement ouvertes au public (77 permeables) dont 2 places PMR, 4 places familles et 4 places equipees de bornes de rechargement pour vehicules electriques (et potentiellement jusqu'a 12 places). Les acces au supermarche ALDI seront amenes a partir de l'entree existante (uniquement entree) au niveau du giratoire au Sud du site et un nouvel acces (entree/sortie) sera cree au niveau de la route de Pouance au Sud-ouest de la parcelle. Emprise au sol : 1828 m² Surface de plancher : 1520 m² Surface de voirie 2017 m² surface de parking : 1118 m² Plan de demolition en annexe 9 Sur plan de masse : en bleu arbres existants

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en un transfert du magasin, actuellement implante dans la zone commerciale existante a environ 150 metres au Sud-ouest, dont les caracteristiques ne repondent plus aux criteres qualitatifs de l'enseigne. L'acquisition de ce terrain permettra la construction d'un nouveau magasin repondant aux exigences de l'enseigne et aux normes techniques et commerciales actuelles. Le projet de construction vise a ameliorer le confort d'achat des clients de ce commerce alimentaire de proximite en conservant la meme implantation sur la commune de Segre en Anjou Bleu, le long d'un axe structurant d'accessibilite aisee. Le projet consiste a construire un nouveau magasin ALDI, selon les exigences actuelles de l'enseigne et les normes techniques et commerciales en vigueur. L'implantation du projet apparait coherente avec les besoins de l'enseigne et de la clientele et les orientations du PLU de la commune (zone 1AUyc dont la vocation est d'accueillir des activites commerciales) visant a favoriser le developpement des activites economiques dans ce secteur. Le concept de magasin sera moderne et reposera sur un espace de vente repense avec un batiment lumineux et ouvert, et des parcours de circulations completement remanies avec des allées elargies. Le nouveau magasin sera de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La date d'ouverture prévisionnelle du supermarché est prévue pour fin 2026-début 2027. Les travaux, d'une durée prévisionnelle de 6-7 mois, comprendront : - la démolition des constructions existantes avec tri sélectif des déchets pour revalorisation, - la réalisation des terrassements pour la plateforme du bâtiment et des travaux de gros œuvre, - la réalisation des opérations de terrassements et aménagements des voiries, parkings, réseaux et système de gestion des eaux pluviales, - l'aménagement des espaces verts, - les opérations de second œuvre et d'aménagement intérieur du magasin. Une démarche de tri sélectif des déchets sera mise en œuvre lors de la construction du magasin. En l'absence de délivrance de l'autorisation d'urbanisme, il est actuellement difficile d'anticiper précisément la période de mise en œuvre des travaux. Le maître d'ouvrage envisage une ouverture prévisionnelle du magasin pour fin 2026 - début 2027 et une durée prévisionnelle de travaux de l'ordre de 6-7 mois. Sous réserve de modifications en fonction des délais d'obtention des autorisations, il est possible que les opérations de démolition et d'aménagement de la plateforme du magasin soit réalisées à partir de l'été 2026 (juillet). Les opérations d'abattage d'arbres seront dans la mesure du possible réalisées avant mars ou alors plus vraisemblablement décalées en octobre. Les dispositifs et travaux prévus pour la gestion des eaux pluviales sont précisés dans la notice architecturale (cf. Annexe 10) et dans l'étude hydraulique (cf. Annexe 11). Il est proposé de mettre en place un ensemble de noues, enherbées et connectées par le fond, au droit des espaces verts au centre des stationnements situés au sud-ouest du projet ; ainsi qu'un ouvrage enterré de type SAUL, lui

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le supermarché ALDI sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 et de 8h30 à 12h30 le dimanche. Les bâtiments seront raccordés aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement). La toiture du magasin sera valorisée pour la pose de panneaux photovoltaïques. La production photovoltaïque sera destinée à l'autoconsommation et le surplus sera revendu pour transfert sur le réseau public. Les eaux pluviales seront collectées et gérées à la parcelle par rétention dans des noues et structure enterrée d'infiltration (avec surverse ou ruissellement gravitaire vers le fosse / réseau public en cas d'événement pluviométrique supérieur à l'intensité retenue pour le dimensionnement). Les espaces verts seront entretenus par l'enseigne. Les déchets issus de l'exploitation du supermarché ALDI seront triés puis stockés dans un local fermé avant leur collecte sélective. Les cartons seront préalablement compactés afin de limiter les volumes. En fin d'exploitation, le bâtiment pourra être réaménagé par une autre enseigne ou démoli conformément à la réglementation en vigueur, notamment sur la gestion des déchets.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation environnementale. Il fait l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du site Surface de vente du projet Surface de stationnement Surface de voirie en enrobe Surface d'espaces verts Nombre de places de stationnements VL (dont permeables)	(6350 m2, m2) (953 m2, m2) (1118 m2 , m2) (2017 m2, m2) (1330 m2, m2) (79 (77), unite)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : _____

Localité : Route de Pouance 49500 Segre-en-Anjou Bleu

Code postal : 49500 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''

Point de d'arrivée : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Segre en Anjou Bleu (derniere modification approuvee le 27/09/2022) -
Zonage 1AUyc : zone destinee a accueillir des implantations d'activites commerciales

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type II : Ruisseau de Misengrain et ses etangs a un peu plus de 2,3 km au Nord-ouest
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Segre en Anjou Bleu est incluse dans les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le département du Maine et Loire arrêtés (echeances 1 a 4).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Inondation de l'Oudon Mayenne approuve le 06/06/2005 : site non concerne
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Minier Anciennes mines de fer du bassin de Segre approuve le 26/06/2009 : site non concerne
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il n'y a pas de SIS, ex-BASOL, ni site CASIAS au droit du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Perimetre de protection eloignee de la prise d'eau de l'Oudon
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Natura 2000 le plus proche : Directive Habitat faune flore : Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (FR5200630) à environ 15 km à l'Est
D'un site classé ?	☐	☒	Site classé le plus proche : Le Château de Dieusie et son parc à environ 2,6 km au Sud

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du projet sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées susceptibles de modifier les écoulements souterrains. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si des matériaux doivent être évacués dans le cadre de travaux de terrassement, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales. Il en sera de même des matériaux issus des opérations de démolition après tri et
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Comme indique précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais à l'exception du remblaiement ponctuel d'une
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Dans ce cadre, les matériaux éventuellement excédentaires provenant du site seront réutilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles, les besoins en eau potable et en assainissement seront limités (vestiaires et sanitaires d'un local à usage commercial) et les équipements publics desservent le site déjà aménagés. Des panneaux photovoltaïques seront implantés en toiture pour produire de l'électricité (énergie renouvelable).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site n'est inscrit dans aucune zone naturelle classée ou réglementée relative à la biodiversité (faune, flore, habitat). Le projet sera réalisé sur un site déjà artificialisé et aménagé (habitation) au sein d'une zone péri-urbaine avec des implantations commerciales et des équipements sportifs. Aucune prospection conduite - il existe une possibilité de présence de chauves-souris et d'oiseaux
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le terrain du projet est localisé à environ 15 km de la zone Natura 2000 la plus proche : Basses vallées angevines, aval de la Mayenne et prairies de la Baumette (FR5200630). Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats et espèces du site NATURA 2000 en raison de la distance les séparant.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet sera réalisé sur un site déjà artificialisé et aménagé par une habitation et ses espaces verts ornementaux. Il s'inscrit dans une zone péri-urbaine à l'interface entre des espaces commerciaux au Sud et des équipements sportifs et terrains de golf au Nord et à l'Est. Il ne consomme aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé en zone inondable selon la cartographie du PPR Inondation Oudon Mayenne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les déchets alimentaires du futur supermarché ALDI seront triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermes, ventilés et isolés. Le projet n'engendre pas de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le projet est generateur de trafic routier : transport de materiels/ materiaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantite et duree) et limite par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le supermarche ne devrait pas generer un trafic routier plus eleve par rapport a la situation actuelle puisqu'il s'agit du transfert de l'enseigne de la zone commerciale.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, le bruit genere sera lie aux travaux realises avec des engins et au trafic. Cet impact sera limite dans le temps et restera de faible intensite par l'utilisation de materiels respectant les normes en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est concerne par le fond acoustique urbain lie a la route de Pouance et aux activites adjacentes existantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'echappement des vehicules et materiels mecanises dont les emissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les vibrations engendrees par le projet seront celles eventuellement generees lors de la phase de travaux par les engins de chantier. L'impact sera limite dans le temps et devrait etre de faible intensite compte tenu des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier, il n'est pas prevu d'emission lumineuse particuliere. En phase d'exploitation, des lampadaires seront implantes de facon a eclaire prioritairement les zones de stationnements pendant les periodes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les environs du projet sont concernees par les emissions lumineuses en provenance des candelabres presents le long de la route de Pouance ainsi qu'aux divers eclairages des etablissements de la zone d'activites.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, les rejets atmospheriques seront faibles et lies au trafic routier (personnel, approvisionnement, evacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'echappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront lies aux livraisons (limites grace a une organisation optimisee de la logistique) et au trafic routier du personnel et de la clientele. La pollution de l'air liee au trafic automobile.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Afin de gerer les eaux pluviales, il est propose de mettre en place un ensemble de noues, enherbees et connectees par le fond, au droit des espaces verts au centre des stationnements situes au sud-ouest du projet.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales gerees seront restituees dans le sous-sol par infiltration et le surplus vers le fosse et reseau public route de Pouance.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier, les effluents seront gérés au niveau de la base vie/ vestiaires et seront soit raccordés au réseau communal, soit équipés de dispositifs autonomes. En phase exploitation, les effluents domestiques et les eaux de lavage du magasin seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux de démolition et de construction généreront divers déchets de chantiers (principalement inerte et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation. En phase d'exploitation, l'activité génèrera divers types de déchets non dangereux (cartons, plastiques, bois, etc.) dont l'intégralité sera triée et révalorisée (en fonction des filières existantes et directement accessibles).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le terrain est localisé en dehors de tout ouï périphérique de protection du patrimoine architectural, culturel archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site du projet est localisé en zone péri-urbaine d'activités commerciales et d'équipements sportifs, sur un terrain déjà aménagé et artificialisé (habitation). Le projet entraînera un léger changement d'usage du sol en passant d'une parcelle à usage d'habitation à une parcelle à usage commercial. Ce changement se trouve parfaitement compatible avec les orientations d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Annexe 8

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à aménager un nouveau magasin ALDI sur un site déjà artificialisé au sein d'une zone peri-urbaine d'activités commerciales et d'équipements sportifs, facilement accessible. Le terrain est localisé en dehors de tout périmètre de protection de zones naturelles, de patrimoine, ou encore de risque naturel ou technologique. Ainsi le projet ne consomme pas de zone naturelle, agricole ou forestière. Le projet prévoit de réaliser des parkings perméables, de gérer les eaux pluviales à la parcelle et d'aménager des espaces verts périphériques (surface de l'ordre de 21% du site). Il prévoit de nombreuses mesures d'atténuation de ses impacts à la fois dans la conception et l'exploitation du magasin mais également en phase chantier. Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du magasin ne devrait pas générer

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **RAOUL**

Prénom Kevin

Qualité du signataire Responsable Développement

À Villepinte

Fait le 11-07-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)